



Retrait d argent apres deces

Par **Nta**, le **04/09/2013** à **01:30**

Bonjour,

Je vous explique. Ma tante est decedee et il n y a que son frere (mon pere) et moi meme comme heritier. J avais procuration sur son compte et elle avait mis plusieurs assurance a mon nom en cas de deces. Elle et mon papa se parlaient a peine.

Bref...quelques jours apres son deces, comme nous ne sommes que deux j ai propose a mon papa de retirer de l argent sur le compte de ma tante pour l aider a payer les frais d enterrement. Il m a dit oui mais le virement n est pas passer parce que c etait compte epargne vers compte courant. J ai su le virer sur mon compte vu que nos comptes etaient lies. Je voulais aider mon papa, vu qu il n a pas beaucoup d argent et moi je vis a l etranger. On ne volait personne vu qu il n y avait que nous deux et le fisc taxe sur ce qu il y a sur le compte au jour du deces donc il n y a pas de fraude.

Seulement 2 jours apres, mon papa me dit qu elle avait une assurance pour l enterrement donc il n avait pas besoin de cet argent. Il etait deja vire sur mon compte.

Bon on en est reste la mais je n ai plus eu de nouvelle pendant 1 mois, jusqu a ce que j apprenne que mon pere disait que je l avais vole, et que lui allait etre taxe sur tout cet argent,.... Je suis tombee des nues vu qu il etait au courant! Et il va demander au fisc d examiner les mouvements bancaires de la derniere annee!

Jamais il ne m a dit qu il avait besoin d aide ou bien meme qu il avait besoin de cet argent! Il a tout fait derriere mon dos. Moi je n aurais vu aucun inconvenient a l aider ou meme a lui rendre! Je n y ai pas touche!

Le fisc va maintenant croire que j ai voulu frauder ou voulu voler mon pere! Ce qui n est absolument pas le cas!! Il etait au courant et d accord et a la base c etait pour l aider!

Moi je veux bien le restituer cet argent! Qu est ce que je risque reellement. Que puis je faire pour prouver ma bonne foi! Je suis choquee de ce que mon propre papa me fait... Aidez moi s il vous plait.